

BTS CULTURE GENERALE ET EXPRESSION et MODULARISATION

Le point qui suit vise à vous donner les enjeux généraux de la modularisation en BTS appliquée à l'enseignement de Culture générale et expression. Conçue d'abord à titre d'expérimentation pour la rentrée scolaire 2011 et concernant cinq BTS dont Commerce International, elle est étendue peu à peu : Bâtiment (BO n°42 du 17 novembre 2011) ; Travaux publics (BO n° 41 du 10 novembre 2011). En annexe, chacun des BO récents détaille le nombre de modules de formation correspondant à la Culture générale et expression, le niveau attendu pour chacun des deux exercices de validation et le nombre de crédits ECTS alloué à chaque module.

Dans la voie scolaire, en fin de cursus, l'évaluation de la Culture générale et expression conserve sa forme écrite et ponctuelle.

Les documents joints vont vous permettre d'appréhender plus en détail la modularisation appliquée à la Culture générale et expression :

- une note de l'Inspection générale de Lettres (juin 2011), qui explique le cadre général de la modularisation, son cadre réglementaire, une *répartition détaillée des capacités par module* qui permet de faire le lien entre les niveaux 1, 2 et 3 attendus pour les deux exercices de validation dans les modules et le **référentiel national** de l'enseignement de Culture générale et expression, présent en annexe du BO n° 47 du 21 décembre 2006 ;
- le BO n° 47 du 21 décembre 2006, dont l'annexe II définit *cinq grandes capacités* (A – Communiquer oralement ; B – S'informer – se documenter ; C – Appréhender un message ; D – Réaliser un message ; E – Apprécier un message ou une situation). Pour chaque capacité sont détaillés les « *compétences caractéristiques* » dont on vise la maîtrise, des « *situations possibles* » offrant au professeur les situations de formation concrètes lui permettant de mettre en jeu les compétences visées (activités ou démarche ; situation pédagogique ; productions...), des « *critères d'évaluation* » détaillés ;
- un exemple d'annexe (BTS Bâtiment).

Ce qui ne change pas dans votre pratique si vous êtes concernés par la modularisation :

- choix libre des thèmes abordés en STS 1 (modules 1, 2 et 3), en évitant bien entendu de traiter par avance les thématiques de STS 2 fixées par programme ;
- thèmes déterminés par programme en STS 2 (modules 4, 5 et 6) (« Rire : pour quoi faire ? » - « Le sport, miroir de notre société ? » pour la présente année scolaire) ;
- composantes inchangées de l'enseignement en Culture générale et expression, détaillées par le BO de décembre 2006 : maîtrise de la langue ; formation d'une culture ; activités de lecture ; production écrite et orale ; apports méthodologiques ; maîtrise progressive des deux exercices de validation (synthèse et écriture personnelle).

Ce qui change dans votre pratique si vous êtes concernés par la modularisation :

- **changements didactiques**, lors de la conception des séquences et des séances
 - inscrire ses séquences dans le cadre horaire attendu : à chaque module correspond un volume de 24 heures, qui permet la mise en œuvre de deux séquences. Le nombre de séquences est précisé pour éviter de voir s'installer une pratique consistant à faire correspondre un module à une seule longue séquence. Dans le but de favoriser les acquis des étudiants, on pourra concevoir au sein du module plusieurs séquences, de durée variable. De la même manière qu'au collège et au lycée, l'on peut très bien reprendre et approfondir un objectif majeur au sein de plusieurs séquences, successives ou non, et prévoir également des séquences de durées inégales selon les objectifs visés ;
 - *se placer dans une démarche programmatique et curriculaire* : les séances successives déterminent des étapes qui vont permettre la maîtrise progressive des capacités visées, de manière filée au cœur des séquences, au fil du module, d'un module à l'autre voire d'une année à l'autre. On retrouve là une conception de la séquence bien connue depuis des années dans son principe de la 6^o à la Terminale : les situations de formation et d'apprentissage doivent se suivre et s'enchaîner de manière stratégique, selon les objectifs dont on recherche la maîtrise ;
 - avoir comme horizon les capacités visées selon le module dans lequel s'inscrit votre projet de séquence ainsi que le niveau visé (1 – 2 – 3) pour chacun des deux exercices de validation.

- **changements pédagogiques** :
 - expliciter auprès des étudiants quelles sont les capacités dont on vise la maîtrise pour chacun des modules. On évitera de présenter d'emblée une typologie complète de ces capacités au profit d'une explicitation qui fasse sens : présentation des dominantes majeure et mineure du module ou des objectifs centraux et secondaires visés ; mise en lumière progressive et stratégiquement pensée... ;
 - prévoir dans les scénarios pédagogiques mis en œuvre au fil des séances des situations de formation qui permettent la découverte, la pratique, l'évaluation et la maîtrise progressive des capacités visées ;
 - fonder de façon explicite l'évaluation ou la notation des travaux sur le degré de maîtrise des capacités précises que l'on vise.

N.B. les lycées concernés par la modularisation recevront une enquête en ligne à renseigner à ce sujet, ouverte jusqu'au 16 mars 2012. Chaque lycée sera destinataire des modalités de connexion à un questionnaire permettant d'établir un premier état des lieux du dispositif.